

MAIRIE D'ARES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL

DE L'ENSEIGNE « E.LECLERC » SUR LA COMMUNE D'ARES

Une enquête publique est prescrite du **lundi 1^{er} juillet au mercredi 31 juillet 2013 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur l'étude d'impact déposée par la S.C.I. la Montagne et la S.C. Arès Expansion, représentées par Monsieur Donato Zuddas, en vue de **reconstruire l'ensemble commercial du E.LECLERC existant** sur la commune d'Arès au niveau du lot 2 du permis d'aménagement.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant des sociétés « la Montagne » et « Arès expansion » : Monsieur Donato ZUDDAS - E.LECLERC - avenue de Bordeaux - 33740 ARES.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment, la demande de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale (D.R.E.A.L.).

Pendant la durée de la consultation, qui se déroulera sur 31 jours, du 1^{er} juillet au 31 juillet 2013 inclus, **le dossier sera déposé en mairie d'Arès aux jours et heures habituels d'ouverture**, afin que le public puisse en prendre connaissance et inscrire ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

- le lundi de 8 h 30 à 12h et de 13h30 à 18 h,
- le mardi de 8 h 30 à 12h et de 13h30 à 18 h,
- le mercredi de 8 h 30 à 12h et de 13h30 à 18 h,
- le jeudi de 8 h 30 à 12h et de 13h30 à 18 h,
- le vendredi de 8 h 30 à 12h et de 13h30 à 17 h.

Les commissaires enquêteurs Mr. VANHOVE Jacques, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines à la DRIRE, retraité, **ou sa suppléante Mme. PEJOUX Georgette**, urbaniste-aménageur, se tiendront à la disposition du public en mairie d'Arès, 7 rue Pierre Pauilhac, à la salle des commissions :

JOURS	HORAIRES
Lundi 1 ^{er} juillet 2013	9h00 – 12h00
Mercredi 11 juillet 2013	15h00 – 18h00
Samedi 20 juillet 2013	9h00 – 12h00
Mercredi 31 juillet 2013	14h00 – 18h00

Les observations pourront également être adressées par lettre, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur en mairie d'Arès, service urbanisme, 7 rue Pierre Pauilhac, 33740 ARES ; et également par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme-ares@orange.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront **consultables pendant un an**, en mairie d'Arès (service urbanisme), et sur le site internet : www.ville-ares.fr.

Le maire de la commune d'Arès, est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire par arrêté d'accord, éventuellement assorti de prescriptions, ou par arrêté de refus.